

MONTEE DU MURIER

14 OCTOBRE 2018 - 10h30

REGLEMENT DE L'EPREUVE

1. L'épreuve est ouverte à tout concurrent d'au moins 15 ans, licencié ou non (un certificat médical à la pratique du cyclisme de moins de 1 an sera exigé pour les non licenciés FFC, UFOLEP, FSGT). Les concurrents de moins de 18 ans devront obligatoirement présenter une autorisation parentale.
2. 2 classements « scratch » sont réalisés H (homme) - F (féminine) ainsi que 7 par catégorie d'âge pour les hommes selon l'année de naissance (J: 15-17ans, H1: 18-29ans, H2: 30-39ans, H3: 40-49ans, H4: 50-59ans, H5: 60-69ans, H6: 70ans et +) et un classement par équipes établi sur l'addition des 3 meilleurs temps. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés ainsi que la 1^{ère} équipe.
3. Les inscriptions se font en ligne sur essmcyclisme.fr du **1 octobre au 12 octobre 2018**. Il est également possible de s'engager au départ le 14 octobre, avec majoration du prix de l'inscription et en fonction des places restantes disponibles.. Pour les non licenciés, une **copie du certificat médical** (et une **autorisation parentale** pour les moins de 18 ans), devra être **jointe à l'inscription** (envoi copie scannée ou photo par email). Une inscription non complète ne sera pas prise en compte.
4. Le nombre de coureurs est limité à **120** pour des raisons de sécurité.
5. Le prix de l'engagement est fixé à **7€** pour tout engagement en ligne. **Au-delà des délais ou si l'engagement n'est pas complet** (manque copie certificat médical ou attestation parentale), le prix de l'engagement sera majoré à **10€**. L'objectif étant de simplifier les formalités d'engagement au départ. Le règlement se fera à la remise des plaques de dossards.
6. A la remise des plaques de dossards, les licenciés devront obligatoirement présenter leur **licence** et les non licenciés, une **pièce d'identité**. Les non licenciés **s'engageant sur place** devront présenter une **copie du certificat médical** ainsi qu'une **autorisation parentale** pour les mineurs.
7. Les plaques de dossards seront à retirer de **8h45 à 10h00**. Il ne sera plus pris d'engagement au-delà. Le départ sera donné à **10h30**. L'organisateur se réserve le droit de modifier ces horaires si nécessaire.
8. La plaque de dossard doit être fixée sur le guidon, de façon à être bien visible de face.
9. **Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route car la route reste ouverte à la circulation dans les deux sens.**
10. **Le port du casque (homologué) est obligatoire sur la totalité de la montée.**
11. L'abri d'un coureur derrière toute voiture entrainera sa mise hors course.
12. **Le temps de montée est limité à 1h00**. Au-delà, les concurrents ne seront plus sous la responsabilité de l'organisateur et ne seront pas classés.
13. Les concurrents récompensés devront monter sur le podium avec leur tenue de club.
14. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers du scratch homme et femme et à chaque catégorie d'âge ainsi qu'à la 1^{ère} équipe. La présence des concurrents est indispensable (en cas d'absence, la récompense ne sera pas attribuée).
15. La responsabilité de l'organisateur court de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, la route restant ouverte à la circulation.
16. Les concurrents sont tenus de tenir les lieux propres au départ ainsi qu'à l'arrivée.
17. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course en cas de conditions atmosphériques extrêmes.
18. Tout concurrent ne respectant pas le présent règlement peut se voir déclassé par l'organisateur ou le commissaire FFC sans pouvoir prétendre au remboursement de son inscription.
19. Tout coureur convaincu de dopage sera déclassé et ses points au classement général supprimés.